

Existe-t-il encore un seul *non bis in idem* aujourd'hui ?

Non bis in idem. Principe mythique. Principe dévoyé. Principe libéré... Si toutes les plus hautes juridictions ont eu à cœur de donner leur vérité, ce trop-plein participe aujourd'hui à un questionnement fondamental : celui de son unicité. Existe-t-il encore un seul *non bis in idem* aujourd'hui ?

Devant les divergences de jurisprudences entre la Cour de cassation, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice de l'Union européenne, le Conseil constitutionnel, sans oublier la Cour de cassation belge – au fil des grilles de lecture savamment distillées –, l'analyse se veut riche et féconde de la rencontre entre universitaires belges et français, entre praticiens et chercheurs, entre européenistes, internationalistes ou pénalistes.

C'est tout l'esprit de ces 5^e journées franco-belges de droit pénal, qui ont fait honneur à *non bis in idem*, perpétuellement désormais sur le devant de la scène.

Nancy 2016

CIPF

Journées

Existe-t-il encore un seul *non bis in idem* aujourd'hui ?

Comité International des Pénalistes Francophones

Journées

Sous la direction de
Delphine Brach-Thiel

Existe-t-il encore un seul *non bis in idem* aujourd'hui ?



ISBN : 978-2-343-11828-4
23,50 €



L'Harmattan